

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°30-2024-072

PUBLIÉ LE 7 MAI 2024

Sommaire

Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

30-2024-03-28-00002 - Récépissé déclaration SAP MOLARD Laura 28.03.24
(2 pages)

Page 3

Prefecture du Gard / DAMI

30-2024-05-03-00006 - Habilitation d'un(e) médiateur/médiatrice de
l'association pour l'accueil des réfugiés FORUM REFUGIES au centre de
rétention administrative de Nîmes (GARD) (1 page)

Page 6

Direction départementale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

30-2024-03-28-00002

Récépissé déclaration SAP MOLARD Laura
28.03.24



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Récépissé de déclaration n° 30-2024-03-28-n° d'un organisme de services à la personne enregistré sous le n° SAP 987468030

**Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 30 janvier 2024 nommant Mme Sophie BOUDOT, attachée d'administration hors classe de l'état, directrice départementale, de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard, à compter du 19 février 2024 ;

Vu l'arrêté du 19 février 2024 donnant délégation de signature à Madame Sophie BOUDOT, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Gard, à compter du 19 février ;

Vu l'arrêté du 21 février 2024 portant subdélégation aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu la circulaire DGE du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne : déclaration et agrément des organismes de services à la personne ;

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, le 28 mars 2024, par Madame MOLARD Laura en qualité de responsable pour l'organisme Molard Laura, Siret 987468030 00018 dont l'établissement principal est situé au 12 rue Jacques Prévert 30540 MILHAUD et enregistrée sous le n° SAP 987468030 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration en mode prestataire :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes,
- Petit travaux de jardinage.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé est à portée nationale et n'est pas limité dans le temps, à l'exception des activités relevant de l'agrément dont les effets sont limités à 5 ans.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 17 avril 2024.

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités du Gard et par délégation
le directeur départemental adjoint


Renaud MORIN

Voies de recours :

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités- Mas de l'Agriculture – 1120 route de Saint Gilles – BP 39081 – 30972 NÎMES CEDEX 9 ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Nîmes - 16 avenue Feuchères - 30000 Nîmes.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Prefecture du Gard

30-2024-05-03-00006

Habilitation d'un(e) médiateur/médiatrice de
l'association pour l'accueil des réfugiés FORUM
REFUGIES au centre de rétention administrative
de Nîmes (GARD)

**Arrêté n° 30-2024-
portant habilitation d'un(e) médiateur/trice
de l'association pour l'accueil des réfugiés FORUM RÉFUGIÉS
au centre de rétention administrative de Nîmes (GARD)**

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment l'article R 744-20 et R 744-21 ;

VU le règlement intérieur du centre de rétention administrative de Nîmes ;

VU la demande d'habilitation formulée le 18/04/2024 par le Directeur Adjoint de l'association pour l'accueil des réfugiés FORUM RÉFUGIÉS ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1 : est habilité(e) à intervenir au Centre de Rétention Administrative de Nîmes en qualité de médiateur/trice de l'association pour l'accueil des réfugiés FORUM RÉFUGIÉS :

Madame Tamila SOUIDI , né(e) le 27/09/1993 à TOULOUSE

ARTICLE 2 : la personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du Centre de Rétention Administrative de Nîmes.

ARTICLE 3 : la présente habilitation est valable du 29 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024. Les services de la préfecture seront avertis dans les meilleurs délais en cas de radiation d'un médiateur habilité des effectifs de l'association. Tout renouvellement sera sollicité un mois avant l'échéance de l'habilitation en cours.

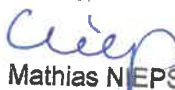
ARTICLE 4 : le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Directeur Interdépartemental Adjoint, Chef des services de Police aux Frontières du Gard, le directeur de l'association FORUM RÉFUGIÉS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Nîmes, le 03 mai 2024

Le Préfet

Hôtel de la Préfecture
10 avenue Feuchères - 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0 4 66 36 43 90
Fax : 04 66 36 00 87 - www.gard.gouv.fr

Pour le préfet,
le sous-préfet,
secrétaire général adjoint


Mathias NIEPS